

# Rapport de la commission quadripartie pour le projet de l'Orgue dans l'Eglise de Compesières

## Composition de la commission:

Les membres nommés par leur comité respectif sont;

- Père Elie Maomou, Prêtre administrateur de de l'Unité Pastorale Carouge, Salève et Acacias.
- Frère Alexis Helg, membre de la commission des arts sacrés de l'Eglise Catholique Romaine de Genève.
- Bernard Dusonchet, membre de la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières
- Véronique Dewaele, Présidente de l'association 2021-Orgue de Compesières
- Claire Haugrel, membre de l'association 2021-Orgue de Compesières
- Véronique Crettenand, vice-présidente du conseil de la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières et procès verbaliste.

## Les missions de la commission:

- Elaboration d'une convention quadripartie pour la rénovation complète de l'orgue de Compesières (les membres de l'assemblée générale de la Paroisse Saint Sylvestre ont voté favorablement ce projet).
- Les parties en présence préservent leurs intérêts propres, notamment en ce qui concerne les coûts, les frais, l'usage de l'Orgue et/aux autres.

Pour rappel, une fois l'orgue finalisé, la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières reste propriétaire de l'instrument.

## Rencontres de la commission:

15 août 2022  
1 septembre 2022  
27 septembre 2022  
16 novembre 2022

## Personnes reçues par la commission:

- Monsieur Jiri Kocourec, directeur artistique de la manufacture EULE qui a participé aux projets de l'Orgue de Compesières et ceci dès 2019.

La manufacture EULE a été retenue par l'association 2021-Orgue de Compesières après réception de l'aval de l'assemblée générale de la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières pour aller de l'avant quant au projet de rénovation complète de l'Orgue.

- Charles Steiger, architecte mandaté par l'association 2021-Orgue de Compesières.

Architecte indispensable au vu du projet de rénovation de l'Orgue qui impactera une partie de l'église de Compesières et qui nécessitera le dépôt d'une demande d'autorisation auprès des instances cantonales.

### Documents de bases de la commission:

- Projet de délibération établi par le conseil de la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières pour l'assemblée générale du 15 mai 2022 (non soumis à l'AG)
- Projet de convention établi par le conseil de paroisse Saint Sylvestre de Compesières (non soumis à l'AG de la Paroisse)
- Comptes et bilans de la Paroisse Saint Sylvestre de 2014 à 2019
- Projet complet de l'association 2021-Orgue de Compesières établi le 31 janvier 2020 et réactualisé le 9 février 2021
- Statuts de l'association 2021-Orgue de Compesières (modifiés le 3 juin 2022)
- Document "*Evolution historique et projet pour le nouvel orgue de l'Eglise de Compesières*" établi le 6 septembre 2022 par Monsieur Charles Steiger, Architecte EPF-SIA.
- Projet de mandat pour la reconstruction de l'Orgue de l'Eglise de Compesières établi par l'association 2021-Orgue de Compesières (non soumis à l'AG de la Paroisse Saint Sylvestre)

### Synthèses des rencontres:

Dans un premier temps, les membres ont exposé leurs motivations quant au projet de l'orgue et également leurs souhaits de pouvoir co-construire, dans un climat serein, une convention qui respecterait et engagerait toutes les parties en présence pour une collaboration durable.

Les membres ont également pu exprimer les inquiétudes quant à ce projet notamment au sujet des enjeux pastoraux entre les activités culturelles et les activités culturelles.

Une fois l'orgue construit, les membres ont décidé des éléments suivants:

- la priorité est et restera pour les cultes et/ou tout autres cérémonies religieuses
- les frais inhérents à la construction, la demande d'autorisation, frais annexes seront à la charge de l'association 2021-Orgue de Compesières (voir convention),
- après la réalisation de l'orgue, une fois par an, un/une membre de la paroisse Saint Sylvestre de Compesières, un/une membre de l'association 2021-Orgue de Compesières et un/une membre de l'unité pastorale resteront engagés au sein d'une commission pour planifier les événements, discuter des coûts annuels, de l'organisation d'événements spéciaux et tous autres projets qui impliqueraient l'Eglise et l'orgue.
- Un fonds financier commun (Paroisse Saint Sylvestre de Compesières et association 2021-orgue de Compesières) sera créé et ceci pour une durée de 10 ans. Ce fonds financier commun sera constitué par les apports financiers lors d'événements qui impliquent l'église et l'orgue.
- Monsieur Diego Innocenzi sera l'organiste référent pour l'orgue de Compesières, un règlement sera rédigé pour l'utilisation par des tiers de l'instrument.

### Contre-rendu de la rencontre avec Monsieur Kocourec, directeur artistique de la manufacture EULE et Charles Steiger, architecte:

La commission a sollicité ses apports/expertises de Monsieur Kocourec, concernant la température et l'humidité nécessaire pour le bon fonctionnement de l'orgue, son acoustique,

la distinction entre l'orgue principal et l'orgue dit "de chœur" et les éventuels frais prévisibles en lien avec son entretien.

#### Température et humidité:

L'orgue peut supporter un changement de température (pouvant descendre jusqu'à 0 degré) pour autant qu'il ne survienne pas brusquement. A savoir, l'orgue pourrait être endommagé si la température baissait de plus de 1.5 degré par heure. Charles Steiger relève qu'il est quasi impossible d'avoir cet écart de température au sein de l'église compte tenu de sa structure et son bâti.

Concernant l'humidité, elle devrait être stabilisée entre 35 et 70% au sein de l'église (là où se trouve l'orgue). Monsieur Kocourec propose d'installer un thermo-hydrographe afin de mesurer l'humidité sur une période d'un an. Charles Steiger se renseigne pour acheter cet appareil et Monsieur Kocourec va lui adresser les références pour un tel appareil.

#### Acoustique, orgue principal et orgue dit "de chœur":

Monsieur Kocourec confirme que l'orgue aujourd'hui proposé par l'association 2021-Orgue de Compesières a été complètement dimensionné (diamètre des tuyaux notamment) par rapport à son écrin, à savoir l'église de Compesières. Le savoir-faire de la manufacture EULE est précisément le « sur-mesure ». S'agissant de l'acoustique, il explique également que durant toute installation d'un de leurs instruments, deux "harmoniseurs" sont présents, l'un positionné dans la nef et l'autre vers les jeux de tuyaux, ils s'écoutent et rectifient pour que le son soit "en harmonie". L'acoustique est, à toutes les étapes de l'installation, vérifiée, écoutée et, si nécessaire, modifiée. Cette procédure sera bien évidemment appliquée à Compesières.

L'orgue principal reste un instrument de grande qualité, même si l'orgue dit "de chœur" n'est pas installé. Malgré "la taille" de l'orgue principal, celui-ci permet aussi bien de jouer plusieurs jeux et d'être brillant que de jouer en toute délicatesse dans des jeux plus délicats et doux.

A l'unanimité, les membres de la commission ont décidé que seul l'orgue principal sera construit. Les tuyaux de l'ancien orgue de Compesières seront réutilisés, comme le prévoit le projet de l'association 2021-Orgue de Compesières, pour la rénovation du nouvel orgue principal.

#### Frais d'entretiens et autres frais prévisibles

Après un an, un entretien est nécessaire et compris dans le prix de l'orgue. Jusqu'à la 5<sup>ème</sup> année, il faut faire un entretien par année, puis dès la 6<sup>ème</sup> année, il faudra programmer des entretiens tous les 2 ans qui seront assumés par le fonds commun

L'orgue doit être également accordé (notamment en raison de changements de température) mais l'organiste titulaire peut le faire seul.

L'orgue bénéficie d'une garantie de 10 ans.

Enfin, après minimum 25 ans, un grand nettoyage de l'orgue est recommandé. La manufacture EULE propose ce grand nettoyage pour un montant de 30'000.-frs (pas d'obligation de le faire avec eux).

La commission sollicite Charles Steiger pour ses apports/expertises concernant les prestataires retenus pour les travaux et la planification des étapes:

Prestataires qui interviendraient dans les travaux:

Charles Steiger confirme que la manufacture EULE est en charge de la construction de l'orgue uniquement et que tous les autres travaux prévus seront effectués par des entreprises locales (Bardonnex et alentours). A ce stade du projet, des entreprises locales ont d'ores et déjà été contactées par Charles Steiger. Charles Steiger et les membres de l'association 2021-Orgue de Compesières sont favorables à une coordination avec un membre du conseil de la paroisse Saint Sylvestre durant cette étape de construction pour, entre autre, coordonner des projets de travaux que la paroisse aurait.

Planification et durée des travaux prévus:

- Etape du démontage de l'orgue actuel : **3 semaines.**  
A priori, les messes ne seront pas possibles
- Etape des travaux préparatoires : **3 mois.**  
L'utilisation de l'église pour les messes ou autres événements durant les weekends seront possibles moyennement un coût supplémentaire pour des protections de la zone où les travaux se déroulent. Des événements (enterrements ou autre) durant la semaine peuvent être envisagés.
- Etape de la construction de l'orgue : **5 à 6 semaines:**  
Possibilité d'utiliser l'église pour des messes ou autres événements religieux mais à prévoir des aménagements (protection de la zone ou l'orgue se construit).
- Réglage de l'acoustique : **2 mois lors de la finalisation de la construction de l'orgue, avant sa mise en activité réelle.**  
L'église durant cette étape peut être utilisé en tout temps mais l'orgue ne peut pas l'être

Conclusion des travaux de la commission:

La commission a élaboré une convention nommée "*convention entre l'association 2021- Orgue de Compesières et la Paroisse Saint Sylvestre de Compesières*". Cette convention a été acceptée par tous les membres de la commission à l'unanimité.

Conformément à la décision prise par les membres de la commission, les membres ont été autorisés à présenter la convention à leur comité/membre respectif.

L'association 2021-Orgue de Compesières l'a donc soumise à son comité qui l'a acceptée également à l'unanimité.

Les membres de l'unité pastorale qui signeront ladite convention en qualité de partie intéressée (« bon pour accord ») ont également accepté la convention.

Pour les deux membres de la paroisse Saint Sylvestre de Compesières, cette convention répond à la mission de préservation des intérêts de la paroisse quant au projet de rénovation de l'orgue de Compesières.

Le présent rapport a été accepté et validé par tous les membres de la commission en date du 17 janvier 2023.

  
Véronique Crettenand  
Procès verbaliste